



Les Actes de la XXVI^e Assemblée générale

VISIOCONFERENCE

18 décembre 2024

Les travaux de la XXVIème Assemblée générale du CIRTEF se sont déroulés en visioconférence le 18 décembre 2024 sous la présidence de Monsieur Emmanuel MBEDE de la CRTV (Cameroon Radio Television).

Etaient présents :

Belgique-RTBF	Daniel BROUYERE, Conseiller – Secrétaire du Conseil d'Administration de la RTBF et Secrétaire général p.i. du CIRTEF
Burkina Faso-RTB	Atéridar Galip SOME, Directeur général
Burundi-RTNB	Jonas NDIKUMUREMYI, Directeur de la TV
Cameroun-CRTV	Emmanuel MBEDE, Président du CIRTEF
Comores-ORTC	Mohamed Miradji LIHOMA, Coordinateur du comité de la Coopération internationale
Côte d'Ivoire- RTI	David GOUEDAN Mobio, Conseiller du DG chargé de l'Information
Djibouti-RTD	Adayta Daoud ADAYTA, Directeur des programmes
France-TV5Monde	Laurent CAGNA, Directeur des Relations Institutionnelles et avec la Francophonie
France- FMM (RFI -France 24-MCD)	Jean-Marc BELCHI, Directeur Développement - Distribution Afrique
Gabon	Prosper TONDA, Directeur Général Adjoint de la Communication
Ile Maurice- MBC	Irma Leena LAVAL, Officier Responsable
Madagascar-ORTM	Raharivony ZOAVINONISOA, Directrice de la Programmation
Maroc-SNRT	Mohamed Youssef LAHLOU, cadre au sein de la Direction des Relations avec les Organismes Internationaux
Niger-RTN	Mahamadou DJINGAREY, Secrétaire général
Rwanda-RBA	Emmanuel MUNYARUKUMBUZI, Directeur TV
Togo-Radio Lomé	Gabriel ADIGBLI, Chef Section Échanges
CIRTEF :	Daniel BROUYERE, Secrétaire général p.i. Ali OUMAROU, Directeur Afrique Véronique GUILLAUME, comptable Lucia VERDONE, assistante

Après vérification de la liste des présents, le Président du CIRTEF Emmanuel MBEDE a déclaré que le quorum est atteint et a démarré la réunion suivant les points à l'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|---|------------|
| 01/ | Adoption du projet d'ordre du jour | AG/2024/01 |
| 02/ | Désignation du rapporteur général de l'Assemblée générale | AG/2024/02 |
| 03/ | Adoption des Actes de la XXVème Assemblée générale | AG/2024/03 |
| 04/ | Rapport du Président du CIRTEF et approbation | AG/2024/04 |
| 05/ | Rapport d'activités de M. Daniel BROUYERE, Secrétaire général p.i. et rapports d'activités des Centres Régionaux de Productions et de Formations
Et approbation | AG/2024/05 |
| 06/ | Présentation et adoption des Projections 2025
<ul style="list-style-type: none">- Situation des Centres (Cotonou, Yaoundé et Niamey)- Projets | AG/2024/06 |
| 07/ | Statut de membre « Inactif » | AG/2024/07 |
| 08/ | Etude et approbation des propositions de l'Organe d'Administration | AG/2024/08 |
| 09/ | Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions | AG/2024/09 |
| 10/ | Approbation des comptes annuels au 31.12.2020 | AG/2024/10 |
| 11/ | Adoption du rapport du Vérificateur aux comptes concernant les comptes annuels au 31.12.2023 | AG/2024/11 |
| 12/ | Présentation et adoption des comptes annuels arrêtés au 31.12.2023 | AG/2024/12 |
| 13/ | Adoption de l'exécution du budget exercice 2023 arrêté au 31.12.2023 | AG/2024/13 |
| 14/ | Adoption de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2024 | AG/2024/14 |
| 15/ | Présentation et adoption du/des projet(s) de budget pour l'exercice 2025 | AG/2024/15 |
| 16/ | Décharges des Administrateurs et du Vérificateur aux comptes | AG/2024/16 |
| 17/ | Approbation des cotisations pour l'année 2025 | AG/2024/17 |
| 18/ | Présentation de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2024 | AG/2024/18 |
| 19/ | Reconduction de M. Daniel BROUYÈRE, en qualité de Secrétaire général par interim à titre gratuit | AG/2024/19 |

20/	Reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal suivant (2025 et 2026) à titre gratuit	AG/2023/20
21/	Approbation des décisions de l'Assemblée générale	AG/2023/21
22/	Divers	AG/2023/22
23/	Date et lieu de la XXVIIème Assemblée générale en présentiel (Paris ou Bruxelles)	AG/2023/23

1) Adoption du projet d'ordre du jour AG/2024/01

Le projet d'ordre du jour est adopté.

2) Désignation du rapporteur général de l'Assemblée générale AG/2024/02

À défaut d'un volontaire, le Secrétaire général a.i. a proposé Ali OUMAROU, Directeur Afrique du CIRTEF comme rapporteur général.

3) Adoption des Actes de la XXVème Assemblée générale AG/2024/03

Les actes de la XXVème Assemblée générale ont été adressés à tous les membres. Aucun commentaire ou correction n'a été adressé au Secrétariat général.

La XXVIème Assemblée générale adopte les Actes de la XXVème Assemblée générale de 2023.

4) Rapport du Président du CIRTEF et approbation AG/2024/04

Le Président a tout d'abord remercié les participants et a précisé que le rapport se résume en quatre (4) points.

Malgré la situation difficile, le Secrétariat a pu mener des activités et maintenir le flambeau.

Il a rappelé que Monsieur Daniel BROUYÈRE qui assure l'intérim du Secrétaire général depuis cinq (5) ans le fait à titre bénévole et continue de se dévouer pour la cause du CIRTEF. C'est le lieu de remercier la RTBF sans laquelle la situation du CIRTEF aurait été encore plus difficile. Qu'elle en soit ainsi félicitée.

La situation des CRPF reste à redéfinir. Les centres doivent bénéficier d'un meilleur financement afin de se transformer et être rentables pour les membres.

S'agissant des cotisations, il n'y a que 08 membres à jour de cotisation sur les 32 dont trois au Nord (la RTBF, FMM/RFI et TV5MONDE) et 5 au Sud (SRTB Bénin, CRTV Cameroun, RTI Côte d'Ivoire, Soread 2M Maroc et SNRT Maroc).

Face à cette situation, les membres qui sont à jour sont à féliciter et les autres sont encouragés à faire vivre ce flambeau.

Des projets sont en cours comme la plateforme PUMA et les membres sont invités à faire en sorte que 2025 soit une année d'activités au bénéfice de tous.

Après ce bref exposé, le rapport du Président est adopté.

5) Rapport d'activités de Monsieur Daniel BROUYÈRE, SG p.i. et rapport d'activités des Centres Régionaux de Production et de Formation et approbation AG/2024/05

VOIR ANNEXE1.

Dans un bref résumé, Monsieur Daniel BROUYÈRE a rappelé quelques activités réalisées en cette année 2024. Ainsi le site www.cirtef.com a été rénové, la reprise du bulletin trimestriel CIRTEF EN BREF...

A côté de ces activités, des actions ont été menées dans le cadre institutionnel pour renouer des relations avec certaines institutions (UNESCO, OIF, WBI) pour remettre le CIRTEF dans le jeu de ces organisations, ce qui permettrait également d'obtenir certains budgets et établir certains partenariats qui pourraient déboucher sur des financements.

Une autre activité importante mérite d'être mentionnée. Le MASA MEDIAHUB qui a été une expérience permettant aux membres de partager des contenus pour leurs chaines.

Des formations en ligne ont été dispensées sur les datas, la réalisation linéaire et non linéaire avec la précieuse collaboration de Monsieur Roger ROBERTS de l'asbl TITAN, des Vietnamiens ont été accueillis à la RTBF pour des formations grâce à une coopération bilatérale.

En ce qui concerne les Centres, ils sont proposés pour devenir des Centres d'Excellence Audiovisuelle.

Le système d'archivage AIMÉ sera développé pour devenir AIMÉR (Archivage Interopérable Multimédia d'Entité en Réseau), incluant ainsi une interopérabilité.

Dans le cadre des actions menées aux membres, les organismes ont été contactés individuellement par le Secrétariat Général et la Direction Afrique pour échanger sur la situation financière préoccupante de CIRTEF. Ces rencontres ont concerné les cotisations et les attentes des membres. Les défis doivent nous inciter à échanger nos expériences.

Selon l'avis de tous les membres avec lesquels ces échanges ont pu être effectués, le CIRTEF doit continuer même si certains affichent des passifs incommensurables.

Les centres ont eu une activité restreinte par manque d'objectifs fixés, par manque de finances. Nous avons trois centres présentant un coût de 120.000 euros par an avec des cotisations recouvrées à hauteur de 80.000 euros. Que faut-il faire ?

Devant cette difficulté qu'on qualifie d'inextricable, le Secrétariat général propose de mettre les personnels des Centres en chômage technique.

RTD - M. Adayta Daoud Adayta : fait remarquer que le rapport du Secrétaire général p.i. n'a pas été reçu pour permettre de se prononcer là-dessus. Il propose également de rétablir la relation avec Djibouti qui n'a plus reçu de nouvelles du CIRTEF depuis le SÉFOR de Cotonou en 2019.

En réponse, le Secrétaire général a.i. l'informe que le CIRTEF a tenté d'être en contact avec DJIBOUTI à plusieurs reprises dans le cadre des activités normales de l'administration mais sans succès. Serait-ce dû à une mauvaise adresse ou un manque de point focal ?

Après ces explications, le rapport de Monsieur Daniel BROUYÈRE, Secrétaire général a.i. est adopté.

6) Présentation et adoption des projections 2025 - Situation des Centres - Projets	AG/2024/06
---	-------------------

Sur ce point, le Secrétaire général a.i. s'est appesanti sur les projections 2025 et les Centres.

Cotonou accueillera un atelier sur la radio numérique et la plateforme PUMA sera déployée pour les « Vodoun Days ». Après cette activité, PUMA pourra aussi être déployée pendant le FESPACO. Ceci permettra aux membres de disposer d'un mécanisme d'échange de contenus de ces événements dans un esprit de mutualisation des moyens de production.

Le système d'Archivage AIMÉ développé par le CIRTEF il y a quelques décennies a servi pour sauver et sauvegarder des archives de nos organismes. Une nouvelle version dénommée AIMER (« Archivage Interopérable Multimédia d'Entités en Réseaux ») est en projet afin d'intégrer une dimension « interopérable ».

Une réunion de l'Organe d'Administration se tiendra en janvier en marge de l'atelier à Cotonou qui redéfinira la mission des Centres.

RBA-Emmanuel MUNYARUKUMBUZI : il serait peut-être opportun de rappeler que ces Centres, pour moi qui en ai connu deux d'entre eux, étaient dotés de matériel de pointe qui a contribué à améliorer la production audiovisuelle de nos organismes. Je pense qu'il faut tout mettre en œuvre pour donner la possibilité aux centres de s'autonomiser afin d'éviter le licenciement et leur fermeture.

Le Président précise que la cotisation est la condition de bénéficier des activités du CIRTEF.

RTB-Galip A. SOME : cette réflexion pertinente de la RBA mérite d'être retenue. Mais il faut juste se rendre compte que les cotisations seules ne peuvent garantir la reprise des activités du CIRTEF et prendre en charge les Centres.

Après ces échanges, le point 6 est adopté.

7) Statut de «membre inactif »

AG/2024/07

Ce point a été débattu par l'Organe d'Administration qui propose que les membres soient « suspendus » pour alléger la comptabilité. Il y aura d'abord des relances par correspondance avant la « suspension » comme argument afin de motiver ces organismes à s'acquitter de leurs cotisations.

8) Étude et approbation des propositions de l'Organe d'Administration

AG/2024/08

Les principales recommandations issues de la réunion de l'Organe d'Administration tenue quelques heures auparavant ont été rappelées par le Secrétaire général p.i., à savoir :

- que les organismes membres du CIRTEF payent au plus vite leur cotisation et en tout cas durant le premier trimestre 2025 ;
- que les membres participent aux activités du CIRTEF en exprimant leurs attentes et en proposant des initiatives ;
- qu'un courrier de relance d'appel à payer les cotisations soit envoyé dès janvier 2025 aux organismes membres ;
- que la prochaine Assemblée générale se déroule, si possible, en présentiel dans un des pays membres du CIRTEF. Chaque organisme membre assurant la prise en charge de ses représentants.

Aucun commentaire n'a été fait à ce niveau.

Les recommandations de l'Organe d'Administration ont été adoptées.

9) Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions

AG/2024/09

Il n'y a pas eu de manifestation d'intérêt pour une adhésion ni de démission.

Le point 9 est adopté.

10) Approbation des comptes annuels au 31.12.2020

AG/2024/10

VOIR ANNEXE 2.

Les comptes annuels au 31.12.2020 n'avaient pas été adoptés aux précédentes réunions pour cause d'oubli.

Il s'agit donc d'une régularisation.

Les comptes annuels au 31.12.2020 sont adoptés.

11) Adoption du rapport du Vérificateur aux comptes concernant les comptes annuels au 31.12.2023

AG/2024/11

VOIR ANNEXE 3.

Le rapport du Vérificateur aux comptes concernant les comptes annuels au 31.12.2023 est adopté.

12) Présentation et adoption des comptes annuels arrêtés au 31.12.2023

AG/2024/12

VOIR ANNEXE 4.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2023 sont adoptés.

13) Adoption de l'exécution du budget exercice 2023 arrêté au 31.12.2023

AG/2024/13

VOIR ANNEXE 5.

L'exécution du budget exercice 2023 arrêté au 31.12.2023 est adoptée.

14) Adoption de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2024

AG/2024/14

VOIR ANNEXE 6.

La présentation du projet de budget pour l'exercice 2024 est adoptée.

15) Présentation et adoption du budget pour l'exercice 2025

AG/2024/15

VOIR ANNEXE 7.

Le Secrétaire général p.i. a tout de même tenu à rappeler que les cotisations sont sollicitées très tôt pour d'abord permettre au CIRTEF de continuer à exister au mois de janvier 2025.

Le Président a conclu sur le fait que la réunion de l'Organe d'Administration qui se tiendra en janvier 2025 posera des balises.

Adoption du budget pour l'exercice 2025 sous réserve des décisions de la réunion de janvier 2025 à Cotonou qui consistera à évaluer les nouvelles missions des Centres.

16) Décharges des Administrateurs et du Vérificateur aux comptes

AG/2024/16

Décharge (quitus) est accordée au Vérificateur aux comptes et aux administrateurs par l'Assemblée générale.

La décharge accordée au Vérificateur aux comptes et aux Administrateurs a été adoptée.

17) Approbation des cotisations pour l'année 2025**AG/2024/17**

VOIR ANNEXE 8.

Il s'agit ici d'un Statuquo selon le Secrétaire général p.i.

Les cotisations sont adoptées pour l'année 2025.

18) Présentation de la situation comptable arrêtée au 30.09.2024**AG/2024/18**

VOIR ANNEXE 9.

La présentation de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2024 est adoptée.

19) Reconduction de Monsieur Daniel BROUYÈRE en qualité de Secrétaire général p.i. à titre gratuit**AG/2024/19**

L'Assemblée générale constate qu'il n'y a pas de candidat au poste.

La reconduction de Monsieur Daniel BROUYERE en qualité de Secrétaire général p.i. à titre gratuit pendant un an est adoptée.

20) Reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal suivant (2025 et 2026) à titre gratuit**AG/2024/20**

La reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes ne suscite aucun commentaire.

La reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal suivant (2025-2026) à titre gratuit est adoptée.

Point 21 : Approbation des décisions de l'Assemblée Générale.

Le Président a fait un rappel de ces décisions aux participants qui les ont adoptées :

- Adoption des Actes de la XXVème Assemblée générale
- Adoption du Rapport du Président du CIRTEF
- Adoption du Rapport d'activités de M. Daniel BROUYERE, Secrétaire général p.i.
- Adoption des comptes annuels au 31.12.2020
- Passer de membres « inactifs » à membres « suspendus »
- Adoption du rapport du Vérificateur aux comptes concernant les comptes annuels au 31.12.2023
- Adoption des comptes annuels arrêtés au 31.12.2023
- Adoption de l'exécution du budget exercice 2023 arrêtés au 31.12.2023
- Adoption de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2024

- Adoption du budget pour l'exercice 2025 sous réserve des décisions de la réunion de janvier 2025 à Cotonou qui consistera à évaluer les nouvelles missions des Centres
- Décharges des Administrateurs et du Vérificateur aux comptes
- Adoption des cotisations pour l'année 2025
- Adoption de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2024
- Reconduction de M. Daniel BROUYÈRE, en qualité de Secrétaire général par intérim à titre gratuit pour l'année 2025
- Reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal suivant (2025 et 2026) à titre gratuit

22) Divers**AG/2024/22**

Aucun point n'a été inscrit en divers.

23) Date et lieu de la XXVIIème Assemblée générale en présentiel**AG/2024/23**

Le principe d'une Assemblée générale en présentiel est retenu. Mais le Président a tenu à préciser que les participants se prendront en charge (hébergement / transport) et si les possibilités financières le permettront, le CIRTEF pourrait contribuer à la prise en charge de l'hébergement de manière partielle.

Le Président et le Secrétaire général p.i. remercient les membres d'avoir assisté à l'Assemblée générale et lèvent la séance.

ANNEXE 1

**Rapport d'activités de M. Daniel BROUYERE,
Secrétaire général a.i. et rapports d'activités
des Centres Régionaux de Productions
et de Formations
Et approbation**

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE M. BROUYÈRE, SG p.i.

ET APPROBATION

Une analyse de l'année 2024 et des perspectives futures pour le CIRTEF

Introduction

Le rapport d'activité du secrétaire général par intérim a pour objectif de passer en revue l'année 2024 et de se projeter vers la période à venir, en examinant les conditions d'existence du CIRTEF (Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française).

Activités du Secrétariat général

L'équipe du Secrétariat général se compose de notre collaboratrice Lucia VERDONE, la comptable Véronique GUILLAUME, la responsable de projets absente pour maladie depuis presque une année Kerstin CLAEYS. L'équipe a vu la précieuse et très régulière collaboration de M. Roger ROBERTS et plus ponctuellement pour la recherche de partenariats financiers, M. Alexandre PLETSER.

Il faut noter la présence et l'investissement personnel de notre Directeur Administratif M. Ali OUMAROU dont l'expérience, la sagesse et la compétence sont autant d'indispensable leviers pour déterminer les nécessaires équilibres dans l'approche des médias du Sud et du Nord. Un tout grand merci à M. OUMAROU.

Depuis Bruxelles, le Secrétariat Général a poursuivi les activités normalement dévolues à un siège administratif dont les publications légales, les mises à jour statutaires, ... mais aussi la communication, la construction d'un réseau relationnel et la recherche de budgets/ subventions.

- L'édition régulière du « CIRTEF en Bref » a été relancée
- Le site Web du CIRTEF a été renouvelé : www.cirtef.com

Cette rénovation intégrale des plus économe, a été conduite par l'équipe du secrétariat général en étroite collaboration avec Roger ROBERTS et le Directeur Afrique M. Ali OUMAROU. Le site constitue une véritable encyclopédie d'informations sur le CIRTEF et est aujourd'hui régulièrement alimenté par notre collaboratrice Lucia VERDONE.

- Relations institutionnelles

Nombreux contacts et rencontres avec des représentants de l'UNESCO, de Wallonie-Bruxelles International (W.B.I.) et TV5.

A la suite de ces rencontres des budgets ont pu être obtenus pour des opérations décrites ci-après (Séminaire Radio Numérique en Afrique et rééquipement du site de Cotonou).

Projets Opérationnels

Marché d'Art du Spectacle d'Abidjan – MASA

Cette initiative a été développée en prolongement de contacts établis avec le cluster d'entreprises belges TWIST. L'opération a été mise en place grâce à la collaboration de M. Roger ROBERTS au travers de son association TITAN qui a conclu un partenariat avec la société Perfect Memory. Ainsi lors de la dernière édition de ce festival, une plateforme d'échanges de contenus broadcast a été mise à disposition des membres du CIRTEF. Cette plateforme proposait des images et des sons produits par les équipes de tournage de la RTI et par une équipe de tournage du CIRTEF.

Le test d'utilisation de cette plateforme s'est révélé concluant pour la partie technique. Plusieurs membres ont ainsi pu télécharger des rushes pour produire des séquences diffusées sur leurs médias. Un suivi éditorial plus affirmé aurait pu renforcer l'impact de cette expérience qui a cependant mis en évidence le potentiel que recèle une telle plateforme pour les membres.

S'ils étaient étendus à l'ensemble des membres du CIRTEF, les échanges de contenus répondraient à de multiples attentes :

- la fourniture de contenus,
- le renforcement de l'échange d'information,
- la mise en valeur de la culture, du savoir-faire des pays membres,
- l'accélération des flux d'images et de son entre médias du Sud et médias du Nord.

L'expérience MASA servira de base pour une nouvelle expérience lors des Vodun Days du 9 au 11 janvier 2025 à Ouidah (Bénin).

Formations en ligne « datas ».

Pendant dix semaines, le mercredi M. ROBERTS a assuré une formation sur la notion de datas...

Le Secrétariat a aussi accueilli pendant six semaines un groupe de quatre Vietnamiens de la V.O.V. (Voice Of Vietnam) et de l'A.V.I. (Agence Vietnamienne d'Information) pour des formations sur les médias numériques et un stage effectué au sein de la RTBF.

Autres projets

D'autres projets ont été étudiés dont :

- le projet de Centre d'excellence Audiovisuel Numérique (C.E.A.V.N.) pour le site de Cotonou ;
- le projet AIME qui fixe l'objectif de création d'un centre d'archivage mutualisé pour les membres du CIRTEF.

Actions stratégiques

Rappel des responsables des organismes membres

Face à la grave pénurie financière à laquelle doit faire face le CIRTEF et malgré les promesses formulées lors des diverses réunions en téléconférence, le Secrétaire général a.i. et le Directeur Afrique ont entamé une démarche de relance auprès des responsables des organismes membres. Lors de ces conversations deux questions étaient posées :

- Croyez -vous que le CIRTEF présente encore une certaine légitimité et en ce sens doit-il continuer à exister ?
- Seriez -vous prêt à vous acquitter de vos deux dernières cotisations impayées ? quelles en seraient les conditions ?

Unanimement ces responsables ont répondu positivement quant à l'existence du CIRTEF arguant de la nécessité de maintenir le seul organisme francophone à vocation mondiale et apte à répondre aux besoins essentiels des organismes médias aujourd'hui confrontés à une incessante mouvance du paysage audiovisuel de plus en plus concurrencé par des offres de multinationales qui non seulement drainent un public jeune mais proposent des contenus internationalisés qui ne tiennent aucun compte des cultures nationales ou régionales.

Le CIRTEF a ainsi inscrit dans ses gênes, la mission de transmettre les valeurs des pays et cultures francophones à travers les générations et aussi d'aider les organismes de radio-télévision à pérenniser leur légitime rôle dans leurs sociétés respectives.

Extrait des rapports de prise de contact avec les organismes (novembre-décembre 2024) :

ORTC – Comores le 20.11.24

- Bien entendu, souhaite que le CIRTEF continue ses activités car c'est un lieu de rencontre des médias et une plateforme d'échanges utile à leurs chaînes.
- L'ORTC attend de cette association qu'elle les accompagne dans le renforcement de capacités de leurs agents, de les appuyer matériellement et en termes de contenus.

RTNC – Rép. Démocratique du Congo le 22.11.24

- Souhaite bénéficier des services qu'offrirait le CRPF de Yaoundé.
- la RTNC est très bien équipée en matériel numérique mais ne sait pas l'utiliser. D'où demande d'expert pour formation à ces équipements.
Propositions : Ces formations pourraient rassembler nombre d'experts issus d'organismes européens (dont la RTBF, RFI, etc...) et africains (CRTV,) et s'articuler en additionnant séminaires, stages et/ou suivi récurrent. L'approche concrète et « sur le terrain » en constituerait le premier socle pédagogique et trouverait sa concrétisation immédiate sur les productions régulières de la RTNC.
- Ecrire au Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du gouvernement.

Télé Liban le 25.11.24

Malheureusement annulé vu les évènements locaux.

Gabon le 27.11.24

- Considère le CIRTEF comme seul cadre de coopération multilatérale œuvrant dans le domaine de l'audiovisuel public francophone. À cette fin, tout sera donc mis en œuvre pour que le Gabon demeure un membre actif comme par le passé.
- En conclusion, Madame OTHAMOT a réaffirmé la volonté du Gabon à faire partie du CIRTEF et prend l'engagement de rendre compte aux Autorités de tutelle pour régler la question de la dette liée aux arriérés de cotisation

Radio Lomé le 04.12.24

- Perçoit que le CIRTEF est un cadre multilatéral d'échange et de coopération audiovisuelle unique en son genre et qui a fait ses preuves.
- Problème au niveau du Trésor Public.

RBA - Rwanda le 06.12.24

- Va faire un suivi sur les cotisations des deux dernières années (2023 et 2024) avec la direction/conseil d'administration.
- Mise en relation entre les experts de Tarmac de la RTBF (proposition de Daniel) et KC2 (la chaîne jeunesse de la RBA) pour des échanges sur la programmation, les stratégies, le marketing, etc.
- Participation à la vidéoconférence de l'Assemblée Générale.
- Archivage (numérisation) : prévoir une réunion distincte pour discuter des paramètres de cette collaboration.
- Partage de contenus : nomination d'un point focal au sein de la RBA (Sylvain KARERE) pour accéder aux plateformes de partage (AIMER, MEDIA HUB).
- Formations et réseautage : le CIRTEF et la RBA continueront à échanger sur ces aspects.

Activités des centres en 2024

Activité restreinte

En 2024, les centres du CIRTEF ont connu une activité très restreinte, comme détaillé dans les rapports d'activité ci-dessous. Les Centres Régionaux de Production et de Formation (CRPF) ont participé à quelques missions d'accompagnement des radios et télévisions de leur pays d'implantation. Cependant, très peu de productions leur ont été demandées.

Rapports des responsables des CRPF

Les rapports des responsables des CRPF sont inclus pour offrir un aperçu détaillé des activités menées.

NIAMEY

1. Productions en cours

L'année 2024 a été très calme en activités, entendu par-là que depuis 2022, le CIRTEF n'a pas lancé de série harmonisée qui puisse occuper le Centre de Niamey en formation ou en postproduction.

De même, aucune télévision membre du CIRTEF n'a émis le souhait d'engager une postproduction comme cela se faisait à l'époque.

Ainsi, la seule production ayant occupé le Centre de Niamey en termes d'activité est une prestation demandée au mois d'octobre 2024 par un projet de la place dénommé « Projet Villages Intelligents » financé par un cabinet dont le siège est à Bruxelles dénommé CCM Worldwide.

Par cette prestation, le Centre doit produire un film de 26mn en trois versions (français, hausa et zarma), cinq (5) capsules vidéo de 1'30, cinq (5) films de 30'', trois (3) émissions radiophoniques de 26mn avec qui seront diffusés respectivement sur les antennes de Télé Sahel et de la radio nationale.

Cette production dont le tournage a duré 10 jours et a concerné les huit (8) régions du Niger est toujours en cours de finition.

Les revenus enregistrés à l'occasion de cette prestation pourront permettre au Centre de se prendre en charge en termes de frais de fonctionnement jusqu'en fin janvier en principe.

2. Autres activités

En dehors des activités de production, nous avons entamé des pourparlers avec les Autorités nigériennes en charge de la Communication pour échanger sur l'avenir du Centre de Niamey.

En juin dernier, le Secrétariat Général a écrit au Ministère de la Communication à travers celui des Affaires Étrangères pour informer les Autorités nigériennes des difficultés que rencontre le CIRTEF et de la nécessité de trouver ensemble une réorientation stratégique pour le Centre de Niamey et éviter un licenciement du personnel.

A cet effet, le Siège a fait des propositions de sauvetage du Centre avec deux projets :

- Un projet proposant que le Centre de Niamey soit muté en Centre d'Excellence et d'Échange Audiovisuel qui aura comme mission d'accueillir tous ceux qui s'intéressent à

la chose audiovisuelle comme les réalisateurs, les producteurs, les responsables d'organes de médias, les experts en communication audiovisuelle, les Étudiants en Anthropologie audiovisuelle, les Sociologies etc.

- Un projet proposant d'abriter au sein du Centre une plateforme numérique d'échange de contenus qui pourrait être lancé avec d'abord les pays de l'AES et peut-être évoluer pour s'élargir à tous les pays qui souhaiteraient embrasser cette dynamique de mutualisation des moyens. Cette même plateforme pourrait servir de support pour développer une politique de promotion de langues nationales africaines et à laquelle le CIRTEF pourrait apporter son expertise sur la base de son expérience du Média Hub dévoilé au cours du MASA 2024.

Afin d'échanger sur le sujet, le Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique du Niger nous avait reçus le vendredi 21 juin 2024 à qui nous avons remis un document desdits projets.

Le Ministre a été très attentif à notre exposé, puis avait instruit sa Conseillère en matière de Communication de suivre le dossier.

Nous avons également rencontré le Secrétaire Général de la RTN pour lui faire part de cette rencontre et ce que le CIRTEF attendrait de la RTN pour éviter le licenciement du personnel.

La RTN ayant déjà eu à prendre en charge le Centre à travers un Accord d'Appui Financier entre le Centre et l'ORTN en 2021-2022, le Directeur Général nous a demandé de proposer un document qui soutienne cette option qui sera proposée à la tutelle. Mais jusqu'à date, nous n'avons pas encore reçu de réaction venant de la RTN ou du Ministère de la Communication.

3. De la gestion courante du Centre.

La gestion courante a été limitée à la maintenance du matériel même s'il est aujourd'hui obsolète mais toujours opérationnel.

Ali OUMAROU
Responsable du CRPF Niamey

COTONOU

TOURNAGE ET POSTPRODUCTION

1 - Le CRPF-CIRTEF de Cotonou a débuté l'année 2024 par sa participation à la première édition des VODUN DAYS à Ouidah, nouvelle version de la célébration du Vodun du 10

janvier. Cette implication nous a permis de documenter des pratiques culturelles relatives aux danses vodun. Au cours de ce mois de janvier, nous avons collaboré sur une coproduction avec l'ASSOCIATION MEWIHONTO, aboutissant à un film de 52 minutes intitulé « l'IROKO, L'ARBRE VODUN », soumis à l'ORTB pour diffusion.

2 - En juillet, une nouvelle collaboration avec MEWIHONTO a été engagée concernant la production de mets traditionnels : beignets et Pasquet, donnant lieu à un film de 35 minutes destiné à être diffusé sur l'ORTB.

3 - Actuellement, une autre production est en cours avec MEWIHONTO : il s'agit de la post-production d'un film de 52 minutes sur les « METS AGOUDA » (mets des afrodescendants brésiliens).

RENCONTRE ET RÉUNION

1- Deux fois au cours de cette année, la SRTB, ex-ORTB, a connu deux DG par intérim : Marius DADE et Fredy KOUDAHOUA. À chaque fois, j'ai rencontré chacun d'eux pour présenter le CIRTEF et discuter de la collaboration entre les deux institutions.

2- Pour la tenue de l'atelier Radio digital, de l'URTI et du CIRTEF à Cotonou, nous avons pris contact avec 25 radios privées en vue de leur participation aux côtés des agents de la SRTB. Toujours dans le cadre de la préparation de cet atelier, les pro-forma de climatisateurs, des chaises à louer et de repas pour 50 participants ont été envoyés à l'URTI.

3- Invité par RFI et France Médias Mondes, le CRPF Cotonou était présent, le samedi 2 novembre 2024, au NOVOTEL, à la remise des prix aux lauréats de la 11e édition de la bourse Ghislaine Dupont et Claude Verlon : Victoire Andrène OMBI, lauréate Journaliste de la République du Congo, et Daouda KONATE, lauréat technicien de la Côte d'Ivoire.

4- Participation aux côtés du Directeur Afrique du CIRTEF, Ali OUMAROU, à la rencontre de la mission économique et commerciale plurisectorielle de Cotonou du 02 au 09 novembre 2024. Cette rencontre a été organisée par l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements à l'Étranger (AWEX), en collaboration avec Wallonie-Bruxelles.

5- Le CIRTEF Cotonou a offert gracieusement ses locaux à RFI et France Médias Monde pour abriter, du 5 au 6 novembre, un séminaire de formation au profit des techniciens des radios partenaires de RFI en Afrique. Pendant deux jours, 13 techniciens des radios venant du Togo, de la Centrafrique, du Tchad, des Comores, du Sénégal, du Niger, de la RDC, du Cameroun, de la Guinée, du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ont suivi minutieusement les sept experts français et béninois dans leur domaine de spécialité sur les modules techniques.

DETTES DE la SRTB VIS-A-VIS DU CIRTEF

Au jour d'aujourd'hui, la dette reconnue de l'ORTB vis-à-vis du CRPF CIRTEF Cotonou s'élève à **7.776. 000 F CFA (11 854.20 euros)** dont **1.850.000 F CFA**, pour les techniciens qui ont réalisé certains tournages.

Il est à rappelé que l'ORTB, actuel SRTB a viré au début de l'année 2024, sa cotisation annuelle de **4.244.411(6.470.43) F CFA** sur le compte du CIRTEF Cotonou.

Anselme AWANNOU
Responsable du CRPF Cotonou

YAOUNDE

En Formation, la participation du Centre Régional de Yaoundé à la formation en ligne pour la réalisation des contenus linéaires et non linéaires nous a servi de trait d'union entre 2023 et 2024. Janvier février 2024, nous étions alors rendus à la phase d'évaluation récapitulative et de bilan pour reconnaître toute l'importance de cette activité dans l'actualisation de la vie du Centre.

Dès novembre 2023, sollicité déjà pour l'année par l'Institut de Formation de la CRTV, le Centre régional avait dû revoir le contenu de ses enseignements en y introduisant un pendant « non linéaire » nouvellement acquis.

A cette période de février-mars 2024, le Centre Régional recevait ***Lumaan Communication*** en postproduction indépendante en même temps que se pré-montait « Danses patrimoniales » en production propre initié en interne sur base des rushes et archives disponibles.

C'est en suspension de la production « Danses patrimoniales » que le CRPF a été appelé à intégrer « MASA Média hub 2024 » un projet de plateforme avec pour visées essentiel l'augmentation de la visibilité du MASA 2024. Ce projet par ses différentes phases nous a conduit au-delà du premier semestre 2024.

Juillet et août 2024 seront particulièrement marqués en Coopération par la sollicitation du Super Maire de la ville de Yaoundé pour notre contribution au projet Vacances « Ongolaker » en échange de plus de lisibilité du Centre Régional avec la présence du logo du CIRTEF sur tous les supports de communication de l'événement qui s'est déroulé à l'esplanade de l'Hôtel de ville, les rues et les quartiers de Yaoundé du 25 juillet au 11 août 2024.

C'est à cette même période du troisième trimestre 2024 que s'est poursuivi au Centre Régional l'écriture de :

- « ***Cheramy de la capitale*** » (portrait du Yaoundé musical des années 60)
- Projet pour 13 minutes documentaires sur la problématique des exigences d'une production agricole extensive à la préservation du patrimoine écologique naturel, un comportement au-delà des compensations financières (provisoirement sans titre)

Les activités au Centre Régional de Yaoundé au dernier trimestre 2024 se sont essentiellement articulées sur l'archivage, la formation et la production.

- Au début du mois octobre 2024 le Centre Régional de Yaoundé a été approché par les Services Centraux de la CRTV, Organisme hôte en situation urgente de Production de contenus événementiels nationaux. Il était question pour le Centre d'accompagner la CRTV en récupération numérique des images et sons contenus dans des supports anciens (Betacam, DV, DVCAM).

Profitant de la présence des spécialistes en maintenance analogique devenus rares ces dernières années, le CRPF a préalablement révisé son parc analogique. Une phase de restauration des supports (cassettes) en mauvais état a précédé la numérisation proprement dite sans compression des données. Le Centre Régional de Yaoundé en profite aussi à ce jour pour la numérisation au quotidien de ses propres supports en vue des productions diverses avenir. Une expérience exaltante et porteuse que le Centre souhaite jusqu'ici inscrire comme activité principale en marge ou en dehors de ses activités classiques.

- A la demande du Directeur Délégué de l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel, IFCPA de la CRTV, les personnels du Centre Régional de Yaoundé ont apporté de leurs connaissances appréciables aux apprenants des filières Son, Images, Montage, JRI et Archivage de l'Institut. Avant le couronnement du biennal de formation en cours par une cérémonie de remise des diplômes prévue le 23 décembre 2024, les personnels du Centre Régional ont contribué aux différentes évaluations des étudiants en qualité de membres et coordonnateurs des jury des soutenances publiques.
- Au cours du dernier trimestre 2024, les personnels du Centre Régional de Yaoundé mettent les dernières mains sur leur projet de production d'un documentaire de 26 minutes déjà évoqué et fait sur base d'images en stock. Le caractère étendu et atemporel du thème environnement voudrait à ce jour que le projet soit encore poursuivi par des entrevues soutenues que nous planifions déjà pour début 2025.

-
-

Hubert ATANGANA
Responsable du CRPF Yaoundé

➤ Point financier

L'aspect financier constitue un point essentiel de ce rapport. Globalement, la gestion des centres coûte 120.000 euros par an, pour une activité qualifiée de famélique. Le personnel des centres ne parvient pas à développer une nécessaire autonomie d'action pour développer des activités de production rémunératrices, malgré les demandes en ce sens. Les accords de siège envisagent un accompagnement des initiatives des organismes des pays d'accueil, mais cette disposition est peu exploitée. Les organismes locaux semblent également peu enclins à lancer des initiatives de production ou à solliciter les responsables des CRPF, apparaissant souvent timorés, et dans certains cas bloqués par des autorités peu intéressées par le potentiel de leur propre média public.

Ainsi, l'utilité des CRPF est remise en question, vu leur faible dynamisme et les lacunes observées dans leur fonctionnement.

Problème des cotisations

En outre, les membres déclarés du CIRTEF qui se sont engagés à honorer leur cotisation annuelle font particulièrement défaut.

En effet, sur ses 32 membres, il n'y en a que 12 qui sont en règle de cotisation pour 2023 et seulement 8 pour l'année 2024.

Parmi ces membres fidèles nous comptons le Cameroun, le Bénin, le Niger, la Côte d'Ivoire, la France avec RFI, la Belgique, le Maroc avec la SNRT et Soread et TV5 Monde.

Face au danger d'écroulement définitif du réseau CIRTEF, avec notre Directeur Afrique M. Ali OUMAROU, des démarches ont été entreprises auprès des responsables de plusieurs organismes en défaut de paiement.

CONCLUSION

Ce rapport met en lumière les défis considérables auxquels le CIRTEF est confronté, tant sur le plan des activités que des finances. Il est impératif de trouver des solutions qui renforcent l'existence aujourd'hui menacée de l'association.

Une action énergique apparaît inévitable au niveau des centres.

Une mesure de mise en chômage technique du personnel pour une durée de trois mois suivis d'un licenciement des collaborateurs actuels ouvrirait la voie d'une période de recentrage des activités (notamment au niveau de Cotonou) et de recrutement mesuré pour des missions spécifiques.

Cette phase douloureuse est à projeter dans le potentiel d'évolution du CIRTEF dont la vocation de lien entre des organismes médias nationaux reste légitime et nécessaire.

En ce sens l'exemple des projets MASA, VODUN DAYS et rééquipement du CRPF de Cotonou nous encourage à continuer les efforts déjà entrepris.

Persuadé de l'intérêt que représente notre association qui par le partage d'une langue commune mais en dialogue avec les langues régionales, promet un modèle culturel humaniste basé sur la tolérance et le respect mutuel, je plaide pour que les intelligences des représentants des organismes membres et des états qui les accueillent, s'associent pour définir de nouveaux axes d'actions concrètes, de nouvelles missions d'échange, de lien et de compréhension.

Parce que les médias nationaux et la culture qu'ils représentent méritent d'être unis dans une chaîne qui à la lumière du savoir tracera les plans d'une construction commune de leur avenir.

Et qu'ils peuvent le faire...

ANNEXE 2

Approbation des comptes annuels au 31.12.2020

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

AU 31.12.2020

Un oubli s'est produit dans l'adoption des comptes annuels au 31.12.2020

En effet, lors de la XXIVème Assemblée générale (ex Conférence générale) du 15 décembre 2021 tenue par visioconférence, le point 6 relatif à « ETUDE ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU BUREAU » mentionnait : ADOPTER LE BUDGET 2020.

Or, il s'avère que par oubli, ce point n'a plus été repris dans l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence générale.

Il s'agit donc d'une formalité.

Extrait du point 6 des Actes de la XXIVème Assemblée générale :

6) Etude et approbation des propositions du Bureau

CG/2021/06

L'Administrateur provisoire a fait le point des propositions du Bureau de direction du 15 décembre 2021 ainsi qu'il suit :

- Adopter l'ordre du jour
- Adopter la désignation du rapporteur
- Adopter le procès-verbal de la dernière session du Bureau
- Adopter le rapport d'activités de l'Administrateur provisoire
- Soumettre la démission de la Seychelles Broadcasting Corporation (SBC) à acter par la Conférence générale
- Indexer la cotisation annuelle de 200 € par an et par organisme
- Reconduire les mesures d'annulation de cotisation rétrospective
- Adopter le budget 2020**
- Adopter le budget biennal 2021 – 2022 soumis
- Proposer la non reconduction du contrat du réviseur d'entreprise en charge de la vérification des comptes qui coûte au CIRTEF 5.000 € l'année ; et sa soumission aux votes des participants à la Conférence générale
- Proposer la nomination de M. Ali OUMAROU, actuel responsable du CRPF de Niamey au poste de Directeur Afrique du CIRTEF
- Recommander à la Conférence générale d'ouvrir un cadre d'échanges assorti de propositions sur les nouvelles perspectives du CIRTEF

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIO-TELEVISIONS D'EXPRESSION FRANCAISE**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Rue de Genval, 7 N°: 52 Boîte:

Code postal: 1030 Commune: Schaerbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0450.933.994

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

02-04-2021

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

15-12-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.1, C-asbl 6.2.2, C-asbl 6.2.3, C-asbl 6.2.4, C-asbl 6.3.1, C-asbl 6.3.4, C-asbl 6.3.5, C-asbl 6.3.6, C-asbl 6.4.1, C-asbl 6.4.2, C-asbl 6.4.3, C-asbl 6.5.1, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.5.3, C-asbl 6.6, C-asbl 6.7, C-asbl 6.8, C-asbl 6.10, C-asbl 6.13, C-asbl 6.14, C-asbl 6.15, C-asbl 6.16, C-asbl 7, C-asbl 8

N°	BE 0450.933 994		C-asbl 3.2
----	-----------------	--	------------

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	99.327	76.775
Fonds de l'association ou de la fondation	6 7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6 7	13	790.494	790.494
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-691.166	-713.719
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	20.541	15.000
Provisions pour risques et charges		160/5	20.541	15.000
Pensions et obligations similaires		160	20 541	15 000
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6 7	164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	271.100	290.389
Dettes à plus d'un an	6 8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	36.157	62.213
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6 8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	28.199	39.814
Fournisseurs		440/4	28 199	39 814
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6 8	45	7.958	22.399
Impôts		450/3	237	55
Rémunérations et charges sociales		454/9	7 721	22 343
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation	6 8	492/3	234.943	228.176
TOTAL DU PASSIF		10/49	390.968	382.164

N°	BE 0450.933.994		C-asbl 4
----	-----------------	--	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	296.649	498.127
Chiffre d'affaires	6 9	70	30 690	457
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6 9	73	236.152	394 601
Autres produits d'exploitation		74	29.174	15 609
Produits d'exploitation non récurrents	6 11	76A	633	87.460
		60/66A	271.144	506.722
Coût des ventes et des prestations				
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks. réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	65 606	172 252
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6 9	62	91 153	575 795
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6 593	10 898
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6 9	631/4	76 338	-52 430
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6 9	635/9	5 541	-340.000
Autres charges d'exploitation	6 9	640/8	25 913	120 467
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6 11	66A		19.739
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	25.505	-8.594
Produits financiers		75/76B	371	69.130
Produits financiers récurrents		75	371	69 130
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6 10	752/9	371	69 130
Produits financiers non récurrents	6 11	76B		
		65/66B	3.323	15.008
Charges financières		65	3.323	15.008
Charges financières récurrentes	6 10	65	3.323	15.008
Charges des dettes		650		122
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	3.323	14 885
Charges financières non récurrentes	6 11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	22.552	45.528
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	22.552	45.528
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	22.552	45.528

N°	BE 0450 933.994		C-asbl 5
----	-----------------	--	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-691.166	-633.858
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	22 552	45 528
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-713.719	-679.386
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-691.166	-713.719

N°	BE 0450.933 994	C-asbl 6.2.1
----	-----------------	--------------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	4.380
8021	0	
8031	0	
8041	0	
8051	4.380	
8121P	XXXXXXXXXX	1.460
8071	1 460	
8081		
8091		
8101		
8111	-1.460	
8121	1.460	
210	2.920	

N°	BE 0450 933.994	C-asbl 6.3.2
----	-----------------	--------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffections

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffections

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	3.675
8162	5 175	
8172		
8182		
8192	8.850	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	
8272	4.621	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	4.621	
23	4.229	
231		

N°	BE 0450 933.994		C-asbl 6 3.3
----	-----------------	--	--------------

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionstions

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectionstions

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	1.668
8163		
8173		
8183		
8193	1.668	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	
8273		513
8283		
8293		
8303		
8313		
8323		513
24		<u>1.155</u>
241		

N°	BE 0450.933 994		C-asbl 6.9
----	-----------------	--	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations	730	236 152	339 548
Dons	731		
Legs	732		
Subsides	733		

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,5	1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1 088	2.055

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	71.564	455.630
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	16 257	119 507
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	3 332	658
Pensions de retraite et de survie	624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	635	5 541	-355.000
--------------------------------------	--------	-----	-------	----------

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	76 338	
Reprises	9113		

Provisions pour risques et charges

Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116	340.000	

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	25 913	120 467

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'association ou la fondation	617	1.750	1 585

N°	BE 0450.933.994		C-asbl 6.11
----	-----------------	--	-------------

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS			
Produits d'exploitation non récurrents			
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	76	<u>633</u>	<u>87.460</u>
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	76A	633	87.460
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Autres produits d'exploitation non récurrents	7620		
Autres produits d'exploitation non récurrents	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	633	
Produits financiers non récurrents			
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	76B		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	761		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7621		
Autres produits financiers non récurrents	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES			<u>19.739</u>
Charges d'exploitation non récurrentes			19.739
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	66		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	660		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	(+)/(-)	6620	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	6630		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690	
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691	

N°	BE 0450.933.994	C-asbl 6.12
----	-----------------	-------------

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
 - Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
 - Suppléments d'impôts estimés
- Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**
- Suppléments d'impôts dus ou versés
 - Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	65.606	
9146	410.667	
9147	575.795	
9148		

N°	BE 0450 933 994		C-asbl 6 17
----	-----------------	--	-------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation 337

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1 Hommes	2 Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001			
Temps partiel	1002		1	
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003			1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011			
Temps partiel	1012			
Total	1013			
Frais de personnel				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022	29.674		29 674
Total	1023	29 674		29.674
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P Total	1P Hommes	2P Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023	168 146	144.717	23.429
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE 0450 933 994		C-asbl 6.17
----	-----------------	--	-------------

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION
DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)**

	Codes	1 Temps plein	2 Temps partiel	3 Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1 Personnel intérimaire	2 Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

N°	BE 0450.933 994		C-asbl 6.17
----	-----------------	--	-------------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1 Temps plein	2 Temps partiel	3 Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à préster des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1 Temps plein	2 Temps partiel	3 Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

N°	BE 0450.933.994	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE 0450.933.994	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

Règles d'évaluation

REDUCTIONS DE VALEUR SUR LES CREANCES

Annulation des cotisations des membres impayées antérieures à 2010 Le paiement d'une année donne droit à une annulation(2019 annulation 2011 / 2020 annulation 2012 /)

COTISATIONS DES MEMBRES

Vu la pandémie, le nombre de cotisations payées a chuté ! 43 91% de cotisations payées

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est de 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fixée entre 3 et 10 ans et est appliquée de manière linéaire

La valeur d'un bien égale ou supérieure à 1 000 00 € fait de ce bien un bien d' investissement

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le CIRTEF AISBL ne présente au 31 décembre 2020 pas de dettes garanties par les pouvoirs publics, dettes de subsides en capital et intérêts de dettes échues

Le personnel travaillant au sein du CIRTEF AISBL est un personnel travaillant dans les centres de formation situé à Niamey (Niger), Yaoundé (Cameroun) et Cotonou (Bénin) en Afrique Le nombre total de ces travailleurs est 9

En Belgique est engagée une dame mi-temps par le CIRTEF AISBL La RTBF met à disposition du CIRTEF AISBL 2 personnes temps plein

ANNEXE 3

**Adoption du rapport du Vérificateur aux comptes
concernant les comptes annuels au 31.12.2023**

ADOPTION

DU RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

AU 31.12.2023



CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TELEVISIONS FRANCOPHONES aisbl

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

RAPPORT DU VERIFICATEUR
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION « CIRTEF »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I) INTRODUCTION

A la demande de l'Organe d'Administration du CIRTEF, j'ai examiné les comptes annuels de l'Association pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

J'ai pu obtenir de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et documents requis pour effectuer la mission de vérification.

Il est rappelé que l'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'Association.

Conformément aux dispositions légales prévues par le Code des Sociétés et Associations, les AISBL ont eu jusqu'au 31 décembre 2023 pour mettre leurs Statuts en conformité avec la nouvelle législation.

La Conférence générale du 13 décembre 2023 a approuvé les statuts coordonnés et la publication de ceux-ci a été effectuée au Moniteur Belge en date du 19 janvier 2024.

II) COMPTES DE BILAN

Les comptes qui m'ont été présentés peuvent être résumés comme suit :

ACTIF :

Immobilisations corporelles	288,85 €
Immobilisations financières	-
Créances à un an au plus	348.501,77 €
- Créances commerciales : 347.137,25 €	
- Autres créances : 1.364,52 €	
Valeurs disponibles	60.997,46 €
Comptes de régularisation	738,00 €

TOTAL DE L'ACTIF 410.526,08 €

PASSIF :

Fonds affectés	163.386,25 €
Bénéfice/Perte reportée	- 29.524,39 €
Subsides en capital	-
Provisions pour Risques et charges	15.000,00 €
Dettes à un an au plus	44.747,02 €
- Dettes commerciales : 16.803,06 €	
- Dettes fiscales, salariales et sociales : 27.943,96 €	
Comptes de régularisation	216.917,20 €

TOTAL DU PASSIF 410.526,08 €

Un bref commentaire peut être fait sur les comptes du bilan

A3. Immobilisations corporelles :

Elles consistent en du matériel, équipements techniques des centres, mobilier de bureau et matériel informatique.

Les taux d'amortissements pratiqués varient entre 10 % et 33 %.

Il n'y a pas eu d'acquisitions durant l'année 2023.

Il convient de rappeler que conformément au droit comptable, un inventaire doit être établi une fois l'an au moins en vue de la clôture des comptes annuels.

La réconciliation de ces inventaires avec les données dans la comptabilité tenue au siège n'a pas été effectuée.

A4. Immobilisations financières : néant

A7. Créances à un an au plus :

1. Le compte « Clients » pour un montant de 347.137,25 € regroupe les factures relatives aux cotisations impayées au 31 décembre 2023 ainsi que la facturation des cotisations pour l'année 2024.

Chaque entreprise détermine dans le respect des dispositions légales, les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire et notamment aux réductions de valeurs et provisions pour risques et charges.

Le compte « Clients » reprend les cotisations anciennes. Il conviendra de procéder à des réductions de valeur si celles-ci s'avèrent irrécupérables.

La concordance entre les « créances douteuses » et les « Réductions de valeur sur les créances » n'a pas pu être établie.

2. Les « Autres créances » reprennent le compte courant « TVA à récupérer » pour un montant de 1.573,81 €. Ce montant n'est pas en concordance avec la dernière déclaration TVA.

A9. Valeurs disponibles :

Le solde comptable des valeurs disponibles a été vérifié avec les extraits de compte et de caisses au 31 décembre 2023.

A10. Comptes de régularisation :

Il s'agit de factures reçues en 2023 d'un montant total de 738,00 € dont la charge est à reporter sur l'exercice suivant.

P4. Fonds Affectés :

Les fonds de réserves se composent des éléments suivants :

- Passif social :	100.000,00 €
- Prix CIRTEF :	13.386,25 €
- Formations :	50.000,00 €

P5. Bénéfice/Perte reportée :

Le résultat propre à l'exercice 2023 dégage une perte de 25.107,99 € avant affectation du résultat.

En effet, globalement le résultat s'établit comme suit :

Produits :	244.249,99 €
Charges :	269.357,98 €
Résultat avant affectation	- 25.107,99 €

Si l'on tient compte de la perte reportée de l'exercice précédent de 4.416,40 €, le résultat à reporter au 31 décembre 2023 s'élève à une perte à 29.524,39 €.

P6. Subsides en capital :

Néant.

P7. Provisions pour risques et charges :

Cette rubrique reprend la provision constituée dans le cadre d'un litige d'ordre salariale.

- Litige	15.000,00 €
----------	-------------

P9. Dettes à un an au plus :

a) Dettes commerciales : 16.803,06 €
Il s'agit des dettes envers les fournisseurs au 31 décembre 2023.

b) Dettes fiscales, salariales et sociales : 27.943,96 €

Il s'agit des rémunérations et des charges sociales des Centres. Il convient de signaler que les impôts et cotisations sociales des Centres n'ont pas été payés dans les délais impartis.

P10. Comptes de régularisation : 216.917,20 €

Cette rubrique reprend des produits à reporter en 2024 provenant de la facturation en 2023 des cotisations des membres.

Il n'a été possible d'établir la concordance des produits à reporter avec les comptes de « créances ».

III) COMPTES DE RESULTATS

Le compte de résultats du CIRTEF se présente de la manière suivante :

PRODUITS

70 Chiffre d'affaires (ventes et prestations)	7.097,96 €
73 Cotisations, dons, legs et subsides	235.058,00 €
74 Autres produits d'exploitations	2.000,00 €
75 Produits financiers	94,03 €
76 Produits exceptionnels	-
TOTAL DES PRODUITS	244.249,99 €

CHARGES

61 Services et biens divers	71.604,17 €
62 Rémunérations et charges sociales	76.236,34 €
63 Amortissements et provisions	117.921,86 €
64 Autres charges d'exploitation	348,02 €
65 Charges financières	3.247,59 €
66 Charges exceptionnelles	- €
TOTAL DES CHARGES	269.357,98 €

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS :

PRELEVEMENT SUR LES FONDS AFFECTES

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 25.107,99 €

REPRISE RESULTAT EXERCICE PRECEDENT : + 4.416,40 €

RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AFFECTATION : - 29.524,39 €

IV) CONCLUSIONS

J'ai procédé à l'examen des comptes annuels du CIRTEF pour l'exercice se clôтурant le 31 décembre 2023 dont le total s'élève à 410.526,08 € et dont le compte de résultat se solde par une perte de l'exercice de 25.107,99 € avant affectation. Tenant compte de la perte de l'exercice précédent de 4.416,40 €, la perte à reporter au 31 décembre 2023 s'élève à 29.524,39 €.

J'ai examiné la justification des produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat.

Mes contrôles se sont essentiellement déroulés par sondage des pièces justificatives (factures, conventions, extraits de compte) des comptes représentant les charges de l'association en rétributions auprès de tiers, sous-traitants, l'utilisation des provisions, charges financières.

En ce qui concerne la charge salariale des centres, la concordance n'a pu être établie par rapport à la comptabilité étant donné l'absence de tableaux ou documents de synthèse.

Le Vérificateur n'a pas effectué de missions incompatibles avec la vérification des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de ce mandat.

A mon avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date sous réserve des remarques effectuées aux rubriques P10 « Comptes de régularisation » et A7 « Créances à un an au plus ».

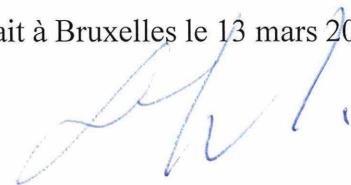
Il ressort cependant du contrôle les remarques suivantes :

- la liste des Administrateurs du CIRTEF n'est pas en concordance avec celle reprise à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) ;
- l'article 21 des Statuts du CIRTEF prévoit la composition de l'Organe d'Administration. La composition actuelle de l'Organe d'Administration n'est pas conforme aux nouveaux Statuts ;

- les Statuts du CIRTEF imposent la tenue d'un Registre des Membres. Il convient de tenir ce registre ;
- l'Association n'a pas établi conformément à la législation un Règlement général de la protection des données (RGPD) ;
- le Code des Sociétés et des Associations prévoit de recueillir et de transmettre au registre UBO les données relatives aux bénéficiaires économiques. A la date de ce rapport, ce registre n'est pas à jour ;
- les comptes annuels au 31 décembre 2020 n'ont pas fait l'objet d'une approbation lors de la Conférence générale du 15 décembre 2021 et n'ont pas fait l'objet d'un dépôt auprès du Greffe du Tribunal de l'Entreprise ;
- conformément à l'article 20 des Statuts du CIRTEF, un registre des procès-verbaux doit être tenu. Il convient de tenir un registre et d'y reprendre le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 décembre 2023.

Je n'ai pas connaissance d'opérations conclues ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et Associations (sauf remarques ci-avant).

Fait à Bruxelles le 13 mars 2024



Aimé DUFROMONT
Vérificateur aux comptes

Annexe : Schéma abrégé (Bilan et compte de résultats)

A N N E X E

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	288,85	577,71
I. Immobilisations incorporelles	21		
II. Immobilisations corporelles	22/27	288,85	577,71
B Installations, machines et outillage	23		
C Mobilier et materiel roulant	24	288,85	577,71
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	410 237,23	440 376,42
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
VI. Crédances à un an au plus	40/41	348 501,77	308 476,48
A Créances commerciales	40	347 137,25	306 902,67
B Autres créances	41	1 364,52	1 573,81
VIII. Valeurs disponibles	54/58	60 997,46	130 964,45
IX Comptes de régularisation	490/1	738,00	935,49
TOTAL DE L'ACTIF		410 526,08	440 954,13

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
CAPITAUX PROPRES	10/15	133 861,86	158 969,85
IV Réserves	13	163 386,25	163 386,25
B Reserves indisponibles	131	100 000,00	100 000,00
2. Autres	1311	100 000,00	100 000,00
C Réserves immunisées	132	63 386,25	63 386,25
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	(29 524,39)	(4 416,40)
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	15 000,00	15 000,00
VIII. A Provisions pour risques et charges	160/5	15 000,00	15 000,00
4 Obligations environnementales	163	15 000,00	15 000,00
DETTES	17/49	261 664,22	266 984,28
X. Dettes à un an au plus	42/48	44 747,02	43 866,28
C Dettes commerciales	44	16 803,06	20 279,13
1 Fournisseurs	440/4	16 803,06	20 279,13
E Dettes fiscales, salariales et sociales	45	27 943,96	23 587,15
2 Remunerations et charges sociales	454/9	27 943,96	23 587,15
XI. Comptes de régularisation	492/3	216 917,20	223 118,00
TOTAL DU PASSIF		410 526,08	440 954,13

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
I. Ventes et prestations	70/76A	244 155,96	263 038,86
A Chiffre d'affaires	70	7 097,96	2 805,01
C Production immobilisée	72	235 058,00	234 128,65
D Autres produits d'exploitation	74	2 000,00	26 105,20
II Coût des ventes et prestations	60/66A	266 110,39	287 196,63
B Services et biens divers	61	71 604,17	87 398,64
C Remunerations, charges sociales et pensions	62	76 236,34	75 817,03
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630	288,86	1 748,86
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4	117 633,00	109 457,00
G Autres charges d'exploitation	640/8	348,02	12 775,10
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	(21 954,43)	(24 157,77)
IV. Produits financiers	75/76B	94,03	1 531,84
A Produits financiers récurrents	75	94,03	1 531,84
2 Produits des actifs circulants	751	13,62	
3 Autres produits financiers	752/9	80,41	1 531,84
V. Charges financières	65/66B	3 247,59	3 314,28
A Charges financières recurrentes	65	3 247,59	3 314,28
1 Charges des dettes	650	178,70	120,96
3 Autres charges financières	652/9	3 068,89	3 193,32
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	(25 107,99)	(25 940,21)
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	(25 107,99)	(25 940,21)
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	(25 107,99)	(25 940,21)

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
A Bénéfice (Perte) à affecter			
1 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9906	(29 524,39)	(4 416,40)
2 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(9905)	(25 107,99)	(25 940,21)
D. Bénéfice (Perte) à reporter	14P	(4 416,40)	21 523,81
F. Bénéfice à distribuer	(14)	(29 524,39)	(4 416,40)
	694/7		

ANNEXE 4

**Présentation et adoption des comptes annuels
arrêtés au 31.12.2023**

PRESENTATION ET ADOPTION**DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31.12.2023**

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	288,85	577,71
I. Immobilisations incorporelles	21		
II. Immobilisations corporelles	22/27	288,85	577,71
B Installations, machines et outillage	23		
C Mobilier et materiel roulant	24	288,85	577,71
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	410 237,23	440 376,42
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
VI. Crédances à un an au plus	40/41	348 501,77	308 476,48
A Créances commerciales	40	347 137,25	306 902,67
B Autres créances	41	1 364,52	1 573,81
VIII. Valeurs disponibles	54/58	60 997,46	130 964,45
IX Comptes de régularisation	490/1	738,00	935,49
TOTAL DE L'ACTIF		410 526,08	440 954,13

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
CAPITAUX PROPRES	10/15	133 861,86	158 969,85
IV Réserves	13	163 386,25	163 386,25
B Reserves indisponibles	131	100 000,00	100 000,00
2. Autres	1311	100 000,00	100 000,00
C Réserves immunisées	132	63 386,25	63 386,25
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	(29 524,39)	(4 416,40)
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	15 000,00	15 000,00
VIII. A Provisions pour risques et charges	160/5	15 000,00	15 000,00
4 Obligations environnementales	163	15 000,00	15 000,00
DETTES	17/49	261 664,22	266 984,28
X. Dettes à un an au plus	42/48	44 747,02	43 866,28
C Dettes commerciales	44	16 803,06	20 279,13
1 Fournisseurs	440/4	16 803,06	20 279,13
E Dettes fiscales, salariales et sociales	45	27 943,96	23 587,15
2 Remunerations et charges sociales	454/9	27 943,96	23 587,15
XI. Comptes de régularisation	492/3	216 917,20	223 118,00
TOTAL DU PASSIF		410 526,08	440 954,13

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
I. Ventes et prestations	70/76A	244 155,96	263 038,86
A Chiffre d'affaires	70	7 097,96	2 805,01
C Production immobilisée	72	235 058,00	234 128,65
D Autres produits d'exploitation	74	2 000,00	26 105,20
II Coût des ventes et prestations	60/66A	266 110,39	287 196,63
B Services et biens divers	61	71 604,17	87 398,64
C Remunerations, charges sociales et pensions	62	76 236,34	75 817,03
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630	288,86	1 748,86
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4	117 633,00	109 457,00
G Autres charges d'exploitation	640/8	348,02	12 775,10
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	(21 954,43)	(24 157,77)
IV. Produits financiers	75/76B	94,03	1 531,84
A Produits financiers récurrents	75	94,03	1 531,84
2 Produits des actifs circulants	751	13,62	
3 Autres produits financiers	752/9	80,41	1 531,84
V. Charges financières	65/66B	3 247,59	3 314,28
A Charges financières recurrentes	65	3 247,59	3 314,28
1 Charges des dettes	650	178,70	120,96
3 Autres charges financières	652/9	3 068,89	3 193,32
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	(25 107,99)	(25 940,21)
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	(25 107,99)	(25 940,21)
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	(25 107,99)	(25 940,21)

Valeurs EUR

	Codes	2023 2023	2022 2022
A Bénéfice (Perte) à affecter			
1 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9906	(29 524,39)	(4 416,40)
2 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(9905)	(25 107,99)	(25 940,21)
D. Bénéfice (Perte) à reporter	14P	(4 416,40)	21 523,81
F. Bénéfice à distribuer	(14)	(29 524,39)	(4 416,40)
	694/7		

ANNEXE 5

Adoption de l'exécution du budget exercice 2023

arrêté au 31.12.2023

ADOPTION DE L'EXECUTION DU BUDGET**EXERCICE 2023 ARRETE AU 31.12.2023**

BUDGET 2023

2023

POSTES	CENTRES / SIEGE	COTONOU	Budget réalisé	NIAMEY	Budget réalisé	YAOUNDE	Budget réalisé	TOTAL CENTRES	Budget réalisé	CIRTEF	Budget réalisé	TOTAL	Budget réalisé
BUDGET													
(Revenus bruts - dépenses)													
BENEFICE BRUT		-33.020,29	-36.035,56	-45.130,29	-45.137,43	-33.814,54	-34.406,91	-111.965,12	-115.579,90	96.135,56	68.235,09	-15.829,56	-47.344,81
REVENUS		7.097,96	7.102,75	0,00	0,00	0,00	0,00	7.097,96	7.102,75	118.859,00	96.251,00	125.956,96	103.353,75
RECETTES CENTRES PARTICIPATION TV LOCALE		7.097,96	7.102,75	0,00	0,00	0,00	0,00	7.097,96	7.102,75	0,00	0,00	7.097,96	7.102,75
COTISATIONS DES MEMBRES CIRTEF		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108.859,00	94.251,00	203.110,00	94.251,00
SUBSIDES OIF FORMATION COTONOU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	2.000,00	12.000,00	2.000,00
DEPENSES		40.118,25	43.138,31	45.130,29	45.137,43	33.814,54	34.406,91	119.063,08	122.682,65	22.723,44	28.015,91	141.786,52	150.698,56
ENTRETIEN BAT-GROS OEUVRE-ENTRETIEN		1.983,50	1.853,75	2.219,65	1.817,95	1.168,39	1.194,90	10.238,14	4.866,60	0,00	0,00	10.238,14	4.866,60
NETTOYAGE LOCAUX & IMMEUBLE		2.443,34	2.453,71	249,84	330,22	1.133,10	1.133,10	7.743,31	3.917,03	0,00	0,00	7.743,31	3.917,03
FRAIS ELECTRICITE		1.085,76	880,17	2.381,76	2.212,11	694,72	739,88	7.994,40	3.832,16	0,00	0,00	7.994,40	3.832,16
FRAIS EAU		248,01	415,69	571,63	628,17	221,57	386,68	2.471,75	1.430,54	0,00	0,00	2.471,75	1.430,54
CARBURANT GROUPE ELECTROGENE		223,52	91,46	1.107,64	1.313,53	0,00	0,00	2.736,15	1.404,99	0,00	0,00	2.736,15	1.404,99
ENTRETIEN EQUIPEMENT DE PRODUCTION		563,74	368,92	2.163,95	2.034,08	0,00	0,00	5.130,69	2.403,00	0,00	0,00	5.130,69	2.403,00
GARDIENNAGE & SECURITE CENTRES		2.581,41	2.406,02	0,00	45,82	4.192,35	4.192,35	13.417,95	6.644,19	0,00	0,00	13.417,95	6.644,19
CARBURANT VEHICULES		550,70	748,86	0,00	0,00	0,00	0,00	1.299,56	748,86	0,00	0,00	1.299,56	748,86
FRAIS INFORMATIQUES		1.465,53	1.099,15	454,44	469,69	274,40	504,59	4.267,80	2.073,43	239,07	491,21	4.506,87	2.564,64
FRAIS GSM- TELEPHONE - INTERNET		1.312,55	1.247,61	1.121,16	1.121,16	1.590,03	1.674,64	8.067,15	4.043,41	259,85	3.713,38	8.327,00	7.756,79
PETITES FOURNITURES/ MATERIEL		213,44	145,58	36,59	341,48	0,00	40,24	777,33	527,30	0,00	0,00	130,19	527,30
PETIT MOBILIER / FOURNITURES DE BUREAU		164,90	576,51	426,85	274,41	1.542,92	1.560,61	4.546,20	2.411,53	0,00	0,00	4.546,20	2.411,53
FRAIS ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU		109,32	11,43	2.701,67	2.701,67	97,87	80,80	5.702,76	2.793,90	0,00	0,00	5.702,76	2.793,90
LOCATION MATERIEL DE BUREAU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.652,36	2.652,36	2.652,36	2.652,36
HONORAIRES COMPTABLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10.353,75	10.942,37	10.353,75	10.942,37
HONORAIRES EXPERTS (CENTRES)		669,75	624,02	0,00	0,00	396,36	350,63	2.040,76	974,65	0,00	0,00	2.040,76	974,65
HONORAIRES CONSULTANCE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.400,00	2.400,00	2.400,00	2.400,00
FRAIS DE PROMOTION CIRTEF (SITE WEB)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.475,00	1.475,00	1.475,00	1.475,00
FRAIS DE FORMATION	RFI HAAC MMF/ Cotonou	0,00	3.780,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.780,74	330,04	330,04	330,04	4.110,78
CATERING		88,72	62,65	0,00	0,00	12,20	12,20	175,77	74,85	0,00	192,73	175,77	267,58
TRANSPORT & FRAIS DE MISSION - ACTIVITES		0,00	0,00	0,00	0,00	943,62	945,16	943,62	945,16	2.700,71	3.082,21	3.644,33	4.027,37
COTISATIONS DIVERSES (TITAN)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.300,00	1.300,00	1.300,00	1.300,00
PERSONNES MISES EN DISPOSITION (MONTEUR - COTONOU)		1.463,52	1.463,52	0,00	0,00	0,00	0,00	1.463,52	1.463,52	0,00	0,00	1.463,52	1.463,52
REMUNERATIONS BRUTES (CENTRES)		19.483,44	19.608,96	26.784,84	26.784,84	18.221,04	18.221,04	64.489,32	64.614,84	0,00	0,00	64.489,32	64.614,84
CHARGES PATRONALES (CENTRES)		3.123,72	3.070,44	4.237,92	4.237,92	2.669,76	2.669,76	10.031,40	9.978,12	0,00	0,00	10.031,40	9.978,12
AUTRES FR4AIS DE PERSONNEL		0,00	18,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,29	0,00	0,00	0,00	18,29
ASSURANCE MALADIE (COTONOU)		1.625,09	1.625,09	0,00	0,00	0,00	0,00	3.250,18	1.625,09	0,00	0,00	3.250,18	1.625,09
PENALITES - PAIEMENTS TARDIFS -		419,52	179,17	0,00	0,00	0,00	0,00	598,69	179,17	0,00	0,00	598,69	179,17
DROITS D'ENREGISTREMENT		113,79	113,79	0,00	0,00	0,00	0,00	227,58	113,79	0,00	0,00	227,58	113,79
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES		50,97	50,97	0,00	0,00	0,00	0,00	101,94	50,97	0,00	0,00	101,94	50,97
INTERETS MORATOIRES IMPOTS/SALARIES COTONOU		58,35	178,70	0,00	0,00	0,00	0,00	237,05	178,70	0,00	0,00	237,05	178,70
FRAIS BANCAIRES		75,66	63,11	672,35	824,38	656,21	700,33	2.992,04	1.587,82	1.012,66	1.436,61	4.004,70	3.024,43
TOTAL		40.118,25	43.138,31	45.130,29	45.137,43	33.814,54	34.406,91	119.063,08	122.682,65	22.723,44	28.015,91	141.786,52	150.698,56
AIDE DU SIEGE AUX CENTRES (VERSEMENT D'ARGENT)		31.770,00		40.970,00		37.470,00		110.210,00		-110.210,00		0,00	

En se projetant jusqu'au 31 décembre 2023, les cotisations reçues à l'heure actuelle ne couvriront pas les frais 2023, il manquerait +/- 16 000,00 €.

Il faut absolument que les Centres trouvent des activités rémunérées.

Leurs activités sont apparemment gratuites et le Siège doit puiser dans ses réserves pour payer leurs dépenses.

D'ici la fin de l'année, ne sera versée aux Centres que le total de leurs frais fixes :

Cotonou :	2.600,00 €
Niamey :	3.500,00 € 3000,00 € +500 € (Cotisations CNSS à apurer)
Yaoundé :	2.500,00 €

ANNEXE 6

**Adoption de la présentation du projet de budget
pour l'exercice 2024**

**ADOPTION DE LA PRÉSENTATION DU PROJET
DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2024**

BUDGET PREVISIONNEL 2024

2024

POSTES	CENTRES / SIEGE	COTONOU	NIAMEY	YAOUNDE	TOTAL CENTRES	CIRTEF	TOTAL
BUDGET	(Revenus bruts - dépenses)						
BENEFICE BRUT	-31.050,00	-41.350,00	-33.170,00	-105.570,00	94.325,00	-11.245,00	RESULTAT
REVENUS	7.500,00	0,00	0,00	7.500,00	120.000,00 COTISATIONS	127.500,00	
RECETTES CENTRES PARTICIPATION TV LOCALE	7.500,00	0,00	0,00	7.500,00	0,00	7.500,00	
COTISATIONS DES MEMBRES CIRTEF	0,00	0,00	0,00	0,00	120.000,00	120.000,00	
SUBSIDES OIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES	38.550,00	41.350,00	33.170,00	113.070,00	25.675,00	138.745,00	
ENTRETIEN BAT-GROS ŒUVRE-ENTRETIEN	1.900,00	1.700,00	1.200,00	4.800,00	0,00	4.800,00	
NETTOYAGE LOCAUX & IMMEUBLE	2.300,00	250,00	920,00	3.470,00	0,00	3.470,00	
FRAIS ELECTRICITE	900,00	1.900,00	700,00	3.500,00	0,00	3.500,00	
FRAIS EAU	420,00	600,00	170,00	1.190,00	0,00	1.190,00	
CARBURANT GROUPE ELECTROGENE	0,00	1.100,00	0,00	1.100,00	0,00	1.100,00	
ENTRETIEN EQUIPEMENT DE PRODUCTION	250,00	1.900,00	400,00	2.550,00	0,00	2.550,00	
GARDIENNAGE & SECURITE CENTRES	2.400,00	0,00	3.700,00	6.100,00	0,00	6.100,00	
CARBURANT VEHICULES	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	650,00	
FRAIS INFORMATIQUES	1.100,00	350,00	210,00	1.660,00	1.200,00	2.860,00	
FRAIS GSM- TELEPHONE - INTERNET	1.300,00	1.200,00	1.600,00	4.100,00	1.200,00	5.300,00	
PETITES FOURNITURES/ MATERIEL	350,00	50,00	50,00	450,00	0,00	130,19	
PETIT MOBILIER / FOURNITURES DE BUREAU	170,00	50,00	1.200,00	1.420,00	0,00	1.420,00	
FRAIS ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	100,00	350,00	100,00	550,00	0,00	550,00	
LOCATION MATERIEL DE BUREAU (RTBF)	0,00	0,00	0,00	0,00	2.700,00	2.700,00	
HONORAIRES COMPTABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	11.000,00	11.000,00	
HONORAIRES EXPERTS (CENTRES)	700,00	0,00	300,00	1.000,00	0,00	1.000,00	
HONORAIRES CONSULTANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	2.400,00	2.400,00	
FRAIS DE PROMOTION CIRTEF (SITE WEB)	0,00	0,00	0,00	0,00	1.475,00	1.475,00	
FRAIS DE FORMATION	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	
CATERING	90,00	0,00	0,00	90,00	0,00	90,00	
TRANSPORT & FRAIS DE MISSION - ACTIVITES	0,00	0,00	960,00	960,00	2.700,00	3.660,00	
COTISATIONS DIVERSES (TITAN)	0,00	0,00	0,00	0,00	1.300,00	1.300,00	
PERSONNES MISES EN DISPOSITION (MONTEUR - COTONOU)	1.500,00	0,00	0,00	1.500,00	0,00	1.500,00	
REMUNERATIONS BRUTES (CENTRES)	19.490,00	27.000,00	18.300,00	64.790,00	0,00	64.790,00	
CHARGES PATRONALES (CENTRES)	3.200,00	4.300,00	2.700,00	10.200,00	0,00	10.200,00	
ASSURANCE MALADIE (COTONOU)	1.650,00	0,00	0,00	1.650,00	0,00	1.650,00	
PENALITES - PAIEMENTS TARDIFS -	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DROITS D'ENREGISTREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
INTERETS MORATOIRES IMPOTS/SALAIRE COTONOU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FRAIS BANCAIRES	80,00	600,00	660,00	1.340,00	1.200,00	2.540,00	
TOTAL	38.550,00	41.350,00	33.170,00	113.070,00	25.675,00	138.745,00	
AIDE DU SIEGE AUX CENTRES (VERSEMENT D'ARGENT)	31.200,00	42.000,00	34.000,00	107.200,00	-107.200,00	0,00	

ANNEXE 7

**Présentation et adoption du budget
pour l'exercice 2025**

PRESENTATION ET ADOPTION DU OU DES PROJET(S)

DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2025

LE CIRTEF AISBL

2025

PROJET BUDGET

POSTE	CIRTEF 2025	NOTES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNUEL
BUDGET <i>(revenus bruts - dépenses)</i>															
BENEFICE BRUT															
			3.283,00	5.055,00	-1.415,00	-19.205,00	9.893,00	2.355,00	1.255,00	-1.415,00	4.905,00	12.463,00	-1.415,00	-1.415,00	14.344,00
REVENUS			14.608,00	6.470,00	0,00	12.940,00	14.608,00	6.470,00	6.470,00	0,00	6.470,00	14.608,00	0,00	0,00	82.644,00
COTISATIONS / FACTURATION CRPF / SUBSIDES															
			14.608,00	6.470,00	0,00	12.940,00	14.608,00	6.470,00	6.470,00	0,00	6.470,00	14.608,00	0,00	0,00	82.644,00
	COTISATION MEMBRES EN 2025		14.608,00	6.470,00	0,00	12.940,00	14.608,00	6.470,00	6.470,00	0,00	6.470,00	14.608,00	0,00	0,00	82.644,00
	COTISATION MEMBRES ANNEES ANTERIEURES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES REVENUS															
	PARTICIPEMENT CIRTEF RADIO DIGITALE BENIN		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			11.325,00	1.415,00	1.415,00	32.145,00	4.715,00	4.115,00	5.215,00	1.415,00	1.565,00	2.145,00	1.415,00	1.415,00	68.300,00
SERVICES ET BIENS DIVERS			11.075,00	1.165,00	1.165,00	1.895,00	4.465,00	3.865,00	4.965,00	1.165,00	1.315,00	1.895,00	1.165,00	1.165,00	35.300,00
	TELEPHONE-GSM-FAX-POSTE		115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	115,00	1.380,00
	LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE (RTBF)		730,00	0,00	0,00	730,00	0,00	0,00	730,00	0,00	0,00	730,00	0,00	0,00	2.920,00
	LOGICIEL COMPTA BOB BRAINSTORMING		950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
	FRAIS INFORMATIQUES (ZOOM)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
	HONORAIRES COMPTABLES		850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	1.700,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	11.050,00
	HONORAIRES AVOCATS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PRESTATIONS ALI "DIRECTEUR AFRIQUE"		200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	2.400,00
	FRAIS PUBLICATION		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.000,00
	ASSURANCE "Voyage à l'Etranger"		90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00
	ASSURANCE RC		140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,00
	FRAIS DE PROMOTION "CIRTEF.COM"		0,00	0,00	0,00	0,00	2.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.000,00
	FRAIS DE RECEPTION / RELATIONS PUBLIQUES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
	COTISATIONS DIVERSES (TITAN ASBL)		0,00	0,00	0,00	0,00	1.300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.300,00
	CATERING (AQUA VITAL)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
	TRANSPORT ETRANGER (ACTIVITES, SEFOR, REUNIONS, M		2.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.000,00
	FRAIS SEMINAIRE RADIO DIGITALE COTONOU		4.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.000,00
	FRAIS DE MISSION A L'ETRANGER		2.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.000,00
REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES, ET PENSIONS															
			0,00	0,00	0,00	30.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30.000,00
	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BRUTS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIALES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ASSURANCE-LOI		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	AUTRES FRAIS PERSONNEL (FRAIS LICENCIEMENT CENTR		0,00	0,00	0,00	30.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30.000,00
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	REGULARISATION TVA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES			250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	3.000,00
	INTERETS BANCAIRES DEBITEURS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FRAIS BANCAIRES		250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	3.000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BENEFICE BRUT			3.283,00	5.055,00	-1.415,00	-19.205,00	9.893,00	2.355,00	1.255,00	-1.415,00	4.905,00	12.463,00	-1.415,00	-1.415,00	14.344,00

LE CIRTEF AISBL		2025													
POSTE	2025	NOTES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
31-12-25															
<u>DEPENSES CENTRES 2025</u>															
DEPENSES COTONOU			3.405,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.405,42
DEPENSES NIAMEY			3.945,54	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	17.549,57
DEPENSES YAOUNDE			2.665,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,06	2.700,08
TOTAL DEPENSES CENTRES			10.015,98	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.236,73	1.271,79	23.655,07
<u>RECETTES CENTRES 2025</u>															
RECETTES COTONOU			4.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.000,00
RECETTES NIAMEY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES YAOUNDE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES CENTRES			4.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.000,00
RESULTAT CENTRES 20 2025	REVENUS NETS		-6.015,98	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.236,73	-1.271,79	-19.655,07
RESULTAT GENERAL CIRTEF AISBL	REVENUS NETS 2020		-2.732,98	3.818,27	-2.651,73	-20.441,73	8.656,27	1.118,27	18,27	-2.651,73	3.668,27	11.226,27	-2.651,73	-2.686,79	-5.319,71
 SUIVI FINANCIER CUMULE:															
			1.085,29	-1.566,44	-22.008,17	-13.351,90	-12.242,27	-12.224,00	-14.875,73	-11.207,46	18,81	-2.632,92	-5.319,71		

LE CIRTEF AISBL

2025

LE CIRTEF AISBL

2025

ANNEXE 8

Approbation des cotisations pour l'année 2025

APPROBATION DES COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2025

MEMBRES	2025
<i>Belgique - RTBF</i>	14.608,00
<i>Bénin – SRTB</i>	6.470,00
<i>Burkina Faso - RTB</i>	6.470,00
<i>Burundi - RTNB</i>	6.470,00
<i>Cameroun - CRTV</i>	6.470,00
<i>Centrafrique – TVC, Radio Centrafricaine</i>	6.470,00
<i>Comores - ORTC</i>	6.470,00
<i>Congo B. – TNC, Radio Congo</i>	6.470,00
<i>Congo K. - RTNC</i>	6.470,00
<i>Côte d'Ivoire - RTI</i>	6.470,00
<i>Djibouti – RTD</i>	6.470,00
<i>France média Monde/RFI</i>	14.608,00
<i>Gabon - Africa N°1</i>	6.470,00
<i>Gabon - Radio Gabon, Gabon TV</i>	6.470,00
<i>Guinée RTG</i>	6.470,00
<i>Haïti – RTNH</i>	6.470,00
<i>Ile Maurice - MBC</i>	6.470,00
<i>Liban - Télé Liban</i>	6.470,00
<i>Madagascar - ORTM</i>	6.470,00
<i>Mali – ORTM</i>	6.470,00
<i>Maroc - SOREAD</i>	6.470,00
<i>Maroc – SNRT</i>	6.470,00
<i>Mauritanie – TVM, Radio de Mauritanie</i>	6.470,00
<i>Niger – RTN</i>	6.470,00
<i>Rwanda – RBA</i>	6.470,00
<i>Sénégal – RTS</i>	6.470,00
<i>Tchad - ONAMA</i>	6.470,00
<i>Togo - Radio Lomé, TTV</i>	6.470,00
<i>Tunisie – EET, la Radio Tunisienne</i>	6.470,00
<i>TV5 Monde</i>	14.608,00
<i>Vanuatu - SRTV</i>	5.137,00
<i>Vietnam - VOV, VTV</i>	5.137,00

ANNEXE 9

**Présentation de la situation comptable arrêtée
au 30.09.2024**

PRESENTATION DE LA SITUATION COMPTABLE**ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024**

SITUATION COMPTABLE 30 SEPTEMBRE 2024

2024

POSTES	CENTRES / SIEGE	COTONOU	NIAMEY	YAOUNDE	TOTAL CENTRES	CIRTEF	TOTAL
BUDGET (Revenus bruts - dépenses)							
BENEFICE / PERTE BRUTE		-26.325,28	-33.283,20	-22.245,62	-81.854,10	28.868,35	-52.985,75
REVENUS		1.067,13	0,00	228,67	1.295,80	69.704,00	70.999,80
RECETTES CENTRES PARTICIPATION TV LOCALE		1.067,13	0,00	228,67	1.295,80	0,00	1.295,80
PARTICIPATION CIRTEF FRAIS MISIONS ALI		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
WBI SEMINAIRE 2025 RADIO BENIN		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COTISATIONS DES MEMBRES CIRTEF		0,00	0,00	0,00	0,00	69.704,00	69.704,00
SUBSIDES OIF		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		27.392,41	33.283,20	22.474,29	83.149,90	40.835,65	123.985,55
LOCATION MATERIEL DE PRODUCTION MASSA		0,00	0,00	0,00	0,00	2.950,14	2.950,14
ENTRETIEN BAT-GROS ŒUVRE-ENTRETIEN		121,95	2.752,06	521,24	3.395,25	0,00	3.395,25
NETTOYAGE LOCAUX & IMMEUBLE		731,72	636,74	609,76	1.978,22	0,00	1.978,22
FRAIS ELECTRICITE		233,01	1.405,36	374,78	2.013,15	0,00	2.013,15
FRAIS EAU		0,00	669,13	18,35	687,48	0,00	687,48
CARBURANT GROUPE ELECTROGENE		0,00	1.361,50	0,00	1.361,50	0,00	1.361,50
ENTRETIEN EQUIPEMENT DE PRODUCTION		0,00	835,41	0,00	835,41	0,00	835,41
GARDIENNAGE & SECURITE CENTRES		2.068,90	0,00	2.286,74	4.355,64	0,00	4.355,64
CARBURANT VEHICULES		567,16	0,00	0,00	567,16	0,00	567,16
ENTRETIEN MATERIEL & MOBILIER FONCTIONNEMENT BUREAU		228,67	2.693,89	0,00	2.922,56	0,00	2.922,56
FRAIS INFORMATIQUES		0,00	0,00	56,44	56,44	6.100,78	6.157,22
FRAIS GSM- TELEPHONE - INTERNET		450,03	747,44	1.128,11	2.325,58	953,89	3.279,47
PETITES FOURNITURES/ MATERIEL		20,43	0,00	24,39	44,82	79,26	130,19
PETIT MOBILIER / FOURNITURES DE BUREAU		538,33	136,21	270,44	944,98	0,00	944,98
LOCATION MATERIEL DE BUREAU (RTBF)		0,00	0,00	0,00	0,00	1.989,27	1.989,27
HONORAIRES NOTAIRE MEDIA HUB MASSA		0,00	0,00	0,00	0,00	1.200,00	1.200,00
HONORAIRES COMPTABLES VG		0,00	0,00	0,00	0,00	4.785,00	4.785,00
HONORAIRES THG LIEGE		0,00	0,00	0,00	0,00	25,70	25,70
HONORAIRES REVISEURS ENTREPRISES AIME		0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	300,00
HONORAIRES EXPERTS (CENTRES) COTONOU		274,40	0,00	0,00	274,40	0,00	274,40
HONORAIRES CONSULTANCE ALI		0,00	0,00	0,00	0,00	1.800,00	1.800,00
CONSULTANCE TITAN ASBL MEDIAHUB SUR LE CLOUD		0,00	0,00	0,00	0,00	10.600,00	10.600,00
ASSURANCE "VOYAGE à L'ETRANGER"		0,00	0,00	0,00	0,00	197,39	197,39
FRAIS DE TOURNAGE CONV CO PROD COTONOU MEWIHONTO IROKO ARBR		533,57	0,00	0,00	533,57	0,00	533,57
FRAIS DE TOURNAGE DIVERS MASSA 2024 CAMERAMAN		0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
CATERING		22,41	0,00	0,00	22,41	198,28	220,69
TRANSPORT i FRAIS DE MISSION - ACTIVITES		0,00	943,13	626,46	1.569,59	6.409,24	7.978,83
FRAIS DE PREPARATION RADIO BENIN 2025		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FRAIS DE MISSION ACTIVITE MASSA RADIO BENIN 2025		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COTISATIONS DIVERSES TITAN		0,00	0,00	0,00	0,00	1.300,00	1.300,00
PERSONNES MISES EN DISPOSITION (MONTEUR - COTONOU)		1.311,06	0,00	0,00	1.311,06	0,00	1.311,06
SOUS TRAITANCE PORODUCTION & POSTPRODUCTION URTI		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TRAITANCE PORODUCTION & POSTPRODUCTION CENTRES (CCM AFFICHES)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REMUNERATIONS BRUTES (CENTRES)		17.234,74	17.577,27	13.663,08	48.475,09	0,00	48.475,09
CHARGES PATRONALES (CENTRES)		2.801,83	3.083,49	2.002,32	7.887,64	0,00	7.887,64
AUTRES FRAIS DE PERSONNEL		0,00	0,00	136,45	136,45	0,00	136,45
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES REDEVANCE ORTB		21,35	0,00	0,00	21,35	0,00	21,35
MAJORIZATION IMPOTS/SALAIRES		64,36	0,00	0,00	64,36	0,00	64,36
FRAIS DE BANQUE		168,49	441,57	755,73	1.365,79	1.446,70	2.812,49
TOTAL		27.392,41	33.283,20	22.474,29	83.149,90	40.835,65	123.985,55
AIDE DU SIEGE AUX CENTRES (VERSEMENT D'ARGENT)					0,00	0,00	0,00

Résultat : -52.985,75